

# SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°26 – juin 2018



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : [sapf.francophonie@gmail.com](mailto:sapf.francophonie@gmail.com)

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et handicapés : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

## POUR DAVANTAGE D'EFFICACITÉ...

Si nous aspirons à satisfaire de notre mieux les demandes individuelles, certains membres devront comprendre que nous devons prioritairement servir l'intérêt général, de sorte que chacun y trouve tout de même son propre intérêt.

Trois axes d'action principaux nous permettent de faire grandir la SAPF : Notre FLORILÈGE, qui sort en principe chaque année début décembre, avec une diffusion renforcée au-delà de notre cercle ; développer nos liens en faveur de la Francophonie, passant par des correspondants francophones à l'étranger ; créer des partenariats en vue d'atteindre le plus large public possible, notamment à l'occasion d'événements (comme Cabourg en mars 2018).

Notre travail quotidien, souvent imperceptible de l'extérieur, renforce nos chances de succès et nous espérons qu'à la lumière des résultats obtenus, il n'y aura personne pour croire que nous ayons fait fausse route. La preuve : La défection de quelques-uns de nos anciens est largement compensée par l'adhésion de nouveaux membres.

S'il vous plaît, faites-nous grâce de tâches administratives inutiles comme les envois de cartes ! Les plus grandes sociétés commerciales, dotées de services pourtant performants, ont supprimé depuis longtemps les envois de quittances, précisant que les chèques débités ou les lignes de leur relevés de comptes mentionnant un virement font foi de leur règlement de cotisations.

De même, lorsque vous nous écrivez, n'exigez pas forcément notre réponse individuelle sous huitaine ! Car, si nous arrivons à tout lire, parfois avec un temps de retard quand les courriers sont accompagnés de documents et livres, accordez-nous la possibilité de répartir nos lectures sur suffisamment de semaines pour les goûter aux meilleurs moments de nos disponibilités ! Et, dans tous les cas, veuillez considérer que nous mettrons en œuvre vos meilleures idées !

Le fonctionnement de notre association repose uniquement sur les épaules de quelques bénévoles assidus, qui ne comptent pas leur temps, faisant même passer leur œuvre personnelle après celle des autres. Je les en remercie du fond du cœur et lance un appel à tous ceux qui pourraient nous aider d'une manière ou d'une autre en nous envoyant un courriel pour offrir leurs services dans un domaine particulier.

Participez à notre Concours SAPF avant le 30 juin et à notre Anthologie « Florilège SAPF 2018 » avant le 5 septembre ! Nous vous souhaitons un bel été poétique, dans l'amitié !

*Jean-Charles Dorge*  
Président de la SAPF

CONSULTEZ NOTRE SITE !

<http://www.poetes-francophonie.com>

# CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2018

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2009. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF [www.poetes-francophonie.com](http://www.poetes-francophonie.com) et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le Prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésie ou contes pour enfants.
- Le Prix « Marceau Constant in » récompensant les poèmes illustrés.
- Le Prix « Monica Richon » pour la poésie Néo-Classique.
- Le Prix du Haïku de la SAPF.

## RÈGLEMENT

**ARTICLE 1 :** Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française.

Les envois seront à adresser à :

**René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2018**

**ARTICLE 2 :** Le nombre d'envois n'est pas limité.

**ARTICLE 3 :** Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

**L'anonymat sera garanti.**

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

**ARTICLE 4 :** La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

**ARTICLE 5 :** Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

**ARTICLE 6 :** Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

**ARTICLE 7 :** Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF :

**[www.poetes-francophonie.com](http://www.poetes-francophonie.com)**

Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une pour l'envoi éventuel du diplôme (tarif en vigueur pour 250 gr).

CONSULTEZ NOTRE SITE !

<http://www.poetes-francophonie.com>

Quelques photos des **Rencontres Poétiques de Cabourg**, du 9 au 11 mars 2018  
En attendant toutes celles qui figureront dans notre Florilège 2018 à paraître en décembre...



**CABOURG  
2018**

**14 MOIS  
DE PRÉPARATION**





## FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2018

### Envoyez-nous vos meilleurs textes !

Depuis près de 60 ans, le club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, Olivier FURON-BAZAN, qui l'avait aidé durant les dernières années et qu'il devait désigner quelques jours avant son décès, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes depuis 2008. Le FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES, désormais perpétué par la SAPF, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2018, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : 05 septembre 2018 (pour une parution vers le 05 décembre 2018). Il suffit de se conformer à la règle des 30 lignes maxi. par page y compris espaces entre les strophes (tenant compte que la 1ère page comprend déjà une notice bibliographique n'excédant pas une dizaine de lignes maximum, qui seront susceptibles d'être réduite à 5 lignes). Joindre une nouvelle photographie SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit.....**exemplaire (s)**.  
Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (**raier mention inutile**) être intégralement remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour .....**exemplaire(s)**

## FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Nom:</b> .....	<b>Prénom:</b> .....
<b>Pseudonyme:</b> ..... <b>(Ecrivain)</b>	<b>Date de naissance:</b> ...../...../..... <b>Lieu de naissance:</b> .....
<b>Adresse:</b> ..... .....	<b>Tel:</b> ..... <b>E-mail:</b> .....

Merci d'adresser vos textes PAR COURRIEL\* en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (\*) Version numérisée en WORD, Times New Roman ou Calibri, taille 12. Joindre votre NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE actualisée et votre PHOTO d'identité, même ancienne

Accord pour publication :  OUI  NON (y compris sur le site : .....)

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION au FLORILÈGE

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2018

..... exemplaire(s) relié(s) correspondant (s) à ma collaboration.

- **1** Exemplaire me donnant droit à une page, soit ..... **50 €**
- **2** Exemplaires me donnant droit à deux pages, soit ..... **100 €**
- **3** Exemplaires me donnant droit à trois pages, soit ..... **145 €**
- **4** Exemplaires me donnant droit à quatre pages, soit ..... **190 €**

A partir de 5 EXEMPLAIRES, le prix de la page a été fixé à 40 €euros.

J'adresse le montant de mon règlement, soit ..... **€ + 25 € / Étudiants et handicapés 18 €**  
sur justificatif (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire)  
de la manière suivante :

- Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF) + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.**
- Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF :  
**IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.**

N.B. Pour les correspondants de l'ÉTRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant de privilégier le règlement par virement.

Date et Signature

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés.** Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura pas de bon à tirer préalable**, afin notamment de pouvoir assurer les délais de parution. Merci de votre compréhension.

## Bulletin d'adhésion à l'ASSOCIATION



### (Personnes physiques)

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....

Date de naissance ...../...../..... Ville de naissance..... Pays.....

Profession/statut..... Situation familiale .....

Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....

Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....

Observations .....

### (Personnes morales)

Nom de l'Association.....

Objet tel que précisé dans les statuts : .....

Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....

Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....

(Contact).....

### (pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue) .....

(mentions complémentaires)..... Lieu-dit ..... Code

postal..... Ville..... Pays..... Adresse E-mail :

..... @ .....

TEL. Travail ..... TEL. Domicile. ....

Fax..... Portable. ....

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) :.....  
(Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... et M... ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A ..... le .....

Signature :

(+ cachet pour une association)

– (Joindre une photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées + chèque de cotisation annuelle (25 € / Étudiants 18 €)\* à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par virement bancaire (nous prévenir par courriel), au compte de la SAPF : IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A. (\*)Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON